ISSN 3079-4463, e ISSN 3079-4471 https://grece-tchad.com

CONTRAINTES DE LA SODELAC À LA MISE EN ŒUVRE DE SA POLITIQUE D'EXPLOITATION DES POLDERS DANS LA PROVINCE DU LAC (TCHAD) ET CONTRIBUTIONS DES ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT

ADOUM FORTEYE Amadou
Maître-Assistant CAMES, Université de N'Djaména/Tchad
E-mail : adoumforteye08@gmail.com

Résumé : La Société de Développement du Lac (SODELAC), dans la mise en œuvre de sa politique d'exploitation des polders dans la province du Lac, a initié des activités dont les missions principales sont d'améliorer la productivité agricole et d'optimiser l'utilisation des ressources hydriques dans cette région vulnérable. Cependant, force est de constater que la structure fait face à plusieurs contraintes qui entravent ses efforts. Parmi ces défis qu'elle doit relever pour atteindre ses objectifs, figure en bonne place, les problèmes techniques liés à la gestion de l'eau, l'insuffisance des infrastructures, les impacts du changement climatique, la dynamique socio-économique, la pauvreté et l'insécurité alimentaire qui touchent les populations. L'objectif de cette étude est d'analyser ces facteurs handicapant les actions de la SODELAC dont l'ambitieux objectif est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire dans cette province du Tchad.
La méthodologie adoptée s'est appuyée sur la documentation et les enquêtes menées auprès des populations et aussi des entretiens réalisés avec les responsables de la structure. Il ressort de cette étude que face à la dynamique socio-économique que connaît le milieu d'étude, on assiste à la recrudescence de la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. La SODELAC dont la mission est d'amener les populations à améliorer leur production agricole à travers l'utilisation optimale des ressources hydriques, peine à mener à bien ces objectifs. Toutefois et dans un souci de renforcement des capacités, la SODELAC doit promouvoir un dialogue constructif avec les différents acteurs de développement pour optimiser l'exploitation des polders et garantir la sécurité alimentaire dans la province du Lac.
Mots-clés : *Gestion de l'eau, Développement agricole, Polders, SODELAC, Lac-Tchad.*

Constraints faced by sodelac in implementing its polder exploitation policy in the lake chad province and contributions from development actor

Abstract

The Lake Development Society (SODELAC), in implementing its polder development policy in the Lake Chad province, has initiated activities whose main missions are to improve agricultural productivity and optimize the use of water resources in this vulnerable region. However, it must be said that the structure

faces a few constraints that hamper its efforts. These include technical problems related to water management, inadequate infrastructure and the impact of climate change. These challenges are compounded by the region's socio-economic dynamics, poverty and food insecurity. The aim of this study is to analyze the factors handicapping the actions of SODELAC, whose ambitious objective is to achieve food self-sufficiency in this province of Chad.
The methodology adopted was based on documentation and surveys of the local population, as well as interviews with the structure's managers. The study revealed that, given the socio-economic dynamics of the study area, poverty and food insecurity are on the increase. SODELAC, whose mission is to help populations improve their agricultural production through optimal use of water resources, is struggling to achieve these objectives. However, in the interests of capacity building, SODELAC must promote constructive dialogue with the various development stakeholders to optimize polder use and guarantee food security in the Lake province.
Key-words: *Water management, Agricultural development, Polders, SODELAC, Lake Chad.*

Introduction

Au Tchad, les potentialités naturelles existent dans toutes les unités administratives. Mais, celles de la Province du Lac sont bien immensurables. La province du Lac tire son nom de la présence de l'ancienne mer paléo-tchadienne et surtout de sa relique à savoir le lac Tchad. Elle regorge de ressources foncières caractérisées par l'existence de terres très fertiles, de ressources hydriques dont le lac et ses multiples affluents, halieutiques dont la spiruline et les différentes espèces de poissons, pastorales dont les ovins, les caprins, les bovins et surtout le bœuf Kouri, qui présente des potentialités en lait, en chair, en corne et en peau sans perdre de vue les ressources humaines bien fortes. Ces potentialités évoquées sont aussi remarquées par Anna C. B. *et al.* (2020, p. 5), qui ont noté qu'au Tchad, la Province du Lac fut perçue après l'indépendance comme une zone pionnière, grâce à ses énormes potentialités agricoles liées aux ressources en eau et à la fertilité exceptionnelle des sols ». Ces ressources font de cette région, un véritable pôle de développement intégré à vocation agropastorale. Dans la même veine d'idées, A. F. Amadou (2020, p. 3), a confirmé que « les rives du lac Tchad sont devenues le grenier du bassin ».
Ayant les caractéristiques incontestables de grenier des Tchadiens, le pouvoir public a très vite viabilisé ce terroir dès les premières heures de l'indépendance du pays. Plusieurs institutions se sont succédé pour la mise en valeur de terres aménagées nommées « Polder ». Ainsi, du Secteur d'Expérimentation et de Modernisation Agricole de Blé (SEMABLE) à la Société du Développement du Lac (SODELAC) puis la fusion avec l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), l'objectif est de contribuer à l'autosuffisance

alimentaire de la population tchadienne et surtout, de développer la Province du Lac. Après plusieurs années d'exécution des travaux d'aménagement des terres cultivables, la SODELAC peine à atteindre sa mission qui consiste à pourvoir suffisamment de céréales et spécifiquement à développer la Province du Lac. Au regard de ce qui précède, on se pose les questions suivantes : quelles sont les facteurs qui handicapent la SODELAC à atteindre ses objectifs et quels sont les méthodes à adopter pour y parvenir ? L'objectif de cette étude est d'analyser les facteurs handicapant les actions de la SODELAC dont l'ambitieux objectif est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire dans cette province du Tchad.

1. Méthodologie

1.1. Présentation de la zone d'étude

La province du Lac est située entre 13° 27' N et 14°44' E. Cette province, localisée dans la partie occidentale du Tchad, se trouve à l'ouest de la Province du Kanem et au nord de celle de Hadjer Lamis. Elle partage également ses limites avec le Cameroun au sud, le Nigéria et le Niger à l'ouest (figure1).

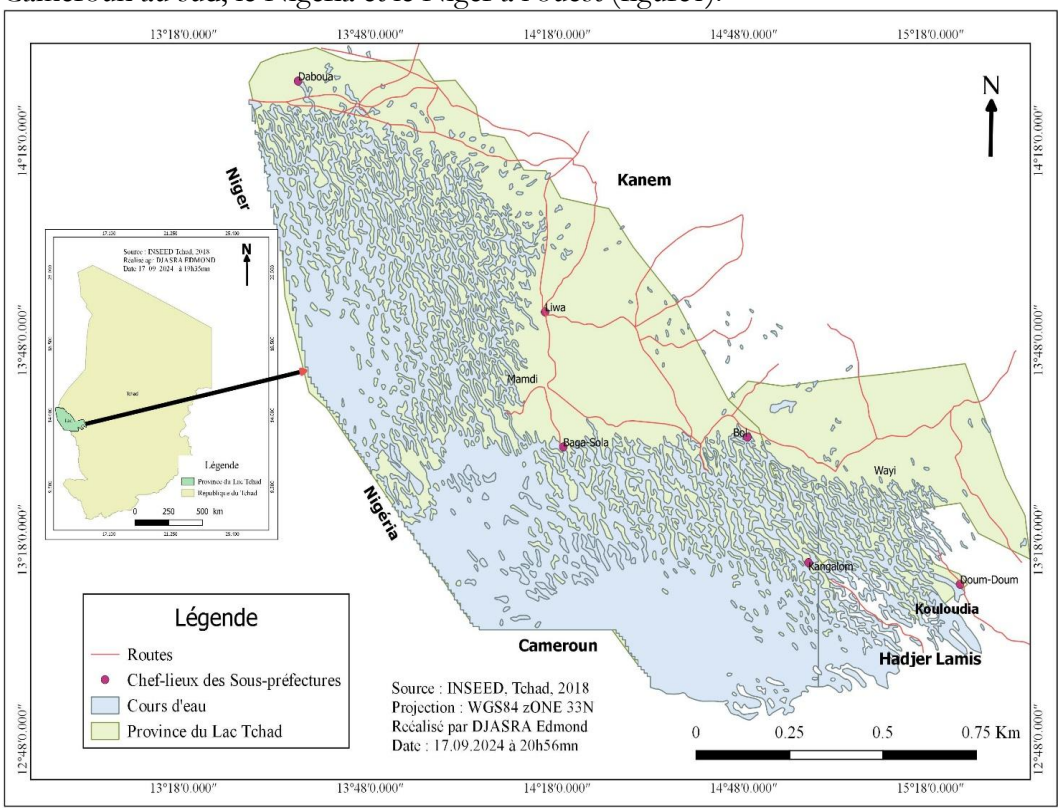

Figure 1 : Carte de la situation de la Province du Lac

Cette unité administrative est subdivisée en cinq (5) départements (Mamdi, Wayi, Kaya, Fouli et Koulkimé) et vingt-une (21) sous- préfectures. Elle couvre une

superficie de 22 230 Km^2 où vit une population cosmopolite de 683 381 habitants, dont 52 % des femmes et 48% des hommes. Présentement, elle accueille 21 519 réfugiés et 41 496 retournés (Mairie de Bol, août 2024).
La pluviométrie est caractérisée par des hauteurs de pluies situées autour de 200 mm dans sa partie Nord et 400 mm dans sa partie Sud. Elle est marquée par une alternance d'une longue saison sèche dépassant sept (7) mois et d'une saison pluvieuse plus courte ne dépassant guère quatre (4) mois. Le bassin du lac Tchad se divise en deux principaux sous-bassins hydrologiques. Il s'agit du sous-système du Chari-Logone et le sous-système du Komadougou Yobé. Le sous-système du Chari-Logone couvre une superficie d'environ 650 000 km^2 et représente environ 95% du volume annuel d'eau qui se déverse dans le lac. Le sous-système du Komadougou Yobé couvre quant à lui, une aire de 148 000 km^2 ; ce qui ne représente qu'environ 3% de l'apport total au Lac Tchad avec une végétation est très contrastée.

1.2. Méthode

La présente étude a mobilisé deux types de données à savoir : les données secondaires et les données primaires. Les données secondaires sont issues de l'exploitation des documents qui traitent des types d'activités des acteurs de développement rural comme les ONG, les institutions étatiques (PNSA, ITRAD). Elles ont été collectées dans diverses institutions de Bol, auprès des Organisations Paysannes présentes dans l'aire d'étude.
Dans une démarche méthodologique construite autour de l'observation directe et visant la collecte des données primaires, les enquêtes par entretiens (06) ont été effectuées auprès du Chef de Division de la Vulgarisation et de la Production de la SODELAC, du chef de service de formation et d'animation rurale de la SODELAC, du Chef de zone de la station H de la SODELAC, de l'administrateur de la Maison culturelle, du maire 1er adjoint, du responsable de l'Union des Sociétés d'Action Rurale des Périmètres Aménagés du Lac (USARPAL) et auprès de 7 personnes ressources. Les enquêtes ont touché soixante (60) membres des organisations paysannes ; ceci, dans le but de pouvoir collecter des données quantitatives fiables.
Pour cette raison, quatre (4) variantes ont été retenues par cette étude. Il s'agit de la connaissance générale de la SODELAC ; des dynamiques et des relations existantes entre différents modes de mises en valeur agricole, des articulations des dynamiques et des relations dans l'espace et dans le temps, de l'insertion des exploitants des polders dans l'économie locale et régionale.
Partant de ces variantes, les résultats obtenus ont tourné autour des points suivant : la vulgarisation agricole, la production des semences améliorées, l'irrigation des polders, la création du centre du sauvetage de bœuf Kouri, la mise en valeur des polders, le respect des payements de redevance, la gestion interne des conflits fonciers, la non exploitation des 2/3 des polders à maîtrise totale d'eau, l'ensablement des canaux d'irrigation, le manque d'insertion économique

des organisation paysannes par la SODELAC, le manque des engins de terrassement et de curage, l'insuffisance des personnels techniques (agronome)et l'implication de la politique dans la gestion des ressources humaines à travers la nomination et l'affection.

2. Résultats

2.1. Connaissance générale de la SODELAC

L'aménagement des terres cultivables dans la Province du Lac pour la production agricole est une politique mise en place par l'administration coloniale au moment où le Tchad faisait partie de l'Afrique équatoriale française. Ainsi, à partir de 1958, le village de Bol, en raison de ses conditions topographiques et hydrographiques très favorables aux activités agricoles, était choisi pour être la capitale des polders (terres aménagées) du Lac. En 1961, le Secteur d'expérimentation et de modernisation agricole du blé (SEMABLÉ) était créé. Six ans après, le SEMABLÉ connait assez de problèmes, notamment techniques, commerciaux, sans perdre de vue celui de la main-d'œuvre et par le décret présidentiel n° 22/PR/PDG/67, il était substitué par la Société de développement du Lac (SODELAC). Au fur et à mesure que la SODELAC évoluait dans ses activités culturelles, en 1976, un projet d'aménagement des polders et des ouadis a débuté. Il comprenait la réalisation d'un réseau d'irrigation gravitaire et de drainage ainsi que l'aménagement des parcelles. C'est ainsi que, de 1976 à 2014, la SODELAC a réalisé plusieurs aménagements hydro-agricoles et des infrastructures socioéconomiques, reparties sur l'ensemble de la zone du Lac. Néanmoins, des dysfonctionnements ont été observés.

Avec la crise socio-économique qu'a connue le Tchad, le gouvernement a procédé à une réforme des structures agricoles sous tutelles du Ministère chargé de l'Agriculture. C'est dans ce contexte que l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER) a été créée le 31 décembre 2016 par la loi n°035/PR/2016 en lieu et place de l'Office national de développement rural (ONDR), de la Société de développement du LAC (SODELAC) et du Programme national de sécurité alimentaire (PNSA). Malheureusement, en 2020, la SODELAC s'était retirée de la fusion chapeautée par l'ANADER. La raison évoquée était que les objectifs de l'ANADER ne cadraient pas avec ceux de la SODELAC ; causant ainsi, des dérapages des activités. Signalons que la SODELAC intervient dans tous les cinq départements de la province du Lac en aménageant 15 299 ha de polders et 730 ha de wadi. En plus de ces aménagements, dans les sous-zones, elle appuie les exploitants des « faux polders (120 876 ha) et des ouadis (73 574 ha) ».

La SODELAC, une société étatique, fonctionne grâce aux appuis financiers de l'État, de ses partenaires au développement et de ses propres fonds. Le fonds propre de ladite société est issu des redevances payées par les exploitants des polders et des revenus des villas et de la salle de conférence mis en location.

Depuis sa création, elle n'a connu qu'une seule mutation : la fusion avec ANADER en 2016 qui, finalement, n'a pas marché en 2020.

2.2. Dynamiques et relations existantes entre les différents modes de mise en valeur agricole

2.2.1. Activités de la SODELAC

La principale mission de la SODELAC est de promouvoir le développement global de la Province du Lac tout en accentuant ses interventions dans les secteurs comme l'agriculture, l'élevage, l'environnement. La construction des infrastructures éducatives, sanitaires et commerciales fait partie intégrante des activités allouées à la SODELAC. Concrètement, cette société d'obédience agricole a fait dans la vulgarisation agricole en formant et en encadrant les producteurs ruraux, de la production des semences améliorées et de la création d'un centre de sauvetage de bœuf Kouri.

Parlant de la vulgarisation agricole, la SODELAC contrôle les parcelles distribuées aux exploitants, fait des irrigations, cure les canaux de drainage et donne des orientations techniques. Concernant l'encadrement, elle fait la sensibilisation pour une production agricole de qualité. Dans le même sillage, elle adopte une méthode de diagnostic participatif en identifiant le problème et en discutant avec les membres des organisations paysannes afin de trouver les solutions susceptibles de propulser le développement socioéconomique. Pour le bœuf Kouri, elle identifie et protège les races pures à travers la peau blanche, la taille et les cornes en luttant contre le métissage. C'est une manière de ne pas perdre cette race qui présente d'énormes potentialités.

2.2.2. Acteurs du développement et leurs contributions

Dès sa création, la SODELAC a adopté un système qui oblige les producteurs ruraux à se mettre en groupement afin de bénéficier des parcelles. Cette exigence a occasionné la création des groupements ayant des objectifs de procéder au développement de la Province. Sur le terrain, on retrouve trois catégories de groupements que sont : les groupements spécialisés liés à une filière, les groupements à vocation multisectorielle et les organisations qui regroupent des catégories sociales particulières, notamment les femmes et les jeunes.

- **Contribution des organisations paysannes**

  L'amélioration des conditions et de la qualité de vie d'une population nécessite des efforts conjugués de toutes les couches sociales et politiques. C'est ainsi que dans la province du Lac, dès l'implantation de la SODELAC, on voyait naître des regroupements paysans. À partir de 1990, on dénombre de 52 à 78 groupements villageois. En 2024, la SODELAC enregistre 1917 groupements qui se répartissent comme suit : une Fédération, huit Plateformes, 615 groupements masculins, 703 groupements féminins et 590 groupements mixtes. Leurs objectifs sont variés (Figure 2), mais leur dénominateur tourne autour de la mise en

valeur des activités agro-sylvo-pastorales afin d'améliorer leurs conditions de vie et de promouvoir le développement de la province.

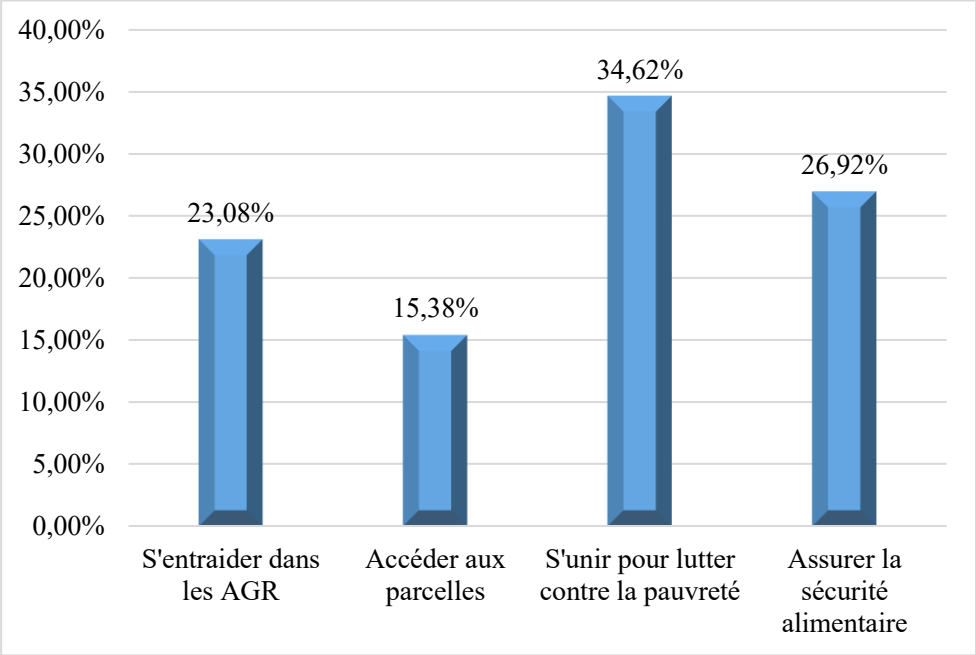

Source : Enquête de terrain, Août 2024

Figure 2 : Motivation des paysans à créer des groupements

La figure 2 met en exergue les objectifs des organisations paysannes à se mettre ensemble pour mener à bien les activités rurales sources de leur développement socioéconomique. Ainsi, 34,62 % ont affirmé être dans un groupement pour lutter contre la pauvreté et 26,92 % ont déclaré de s'unir et de produire massivement pour assurer la sécurité alimentaire. L'objectif que visent ces organisations paysannes est primordial, car depuis l'avènement de la crise de secte Boko Haram et les dérèglements climatiques, la province connaît l'insuffisance alimentaire. C'est ainsi que ces associations villageoises se regroupent pour s'unir en s'apportant le savoir-faire de chacun dans le domaine des activités génératrices de revenus. Leurs activités et leurs modestes contributions au côté de la SODELAC sont récapitulées dans la figure 3.

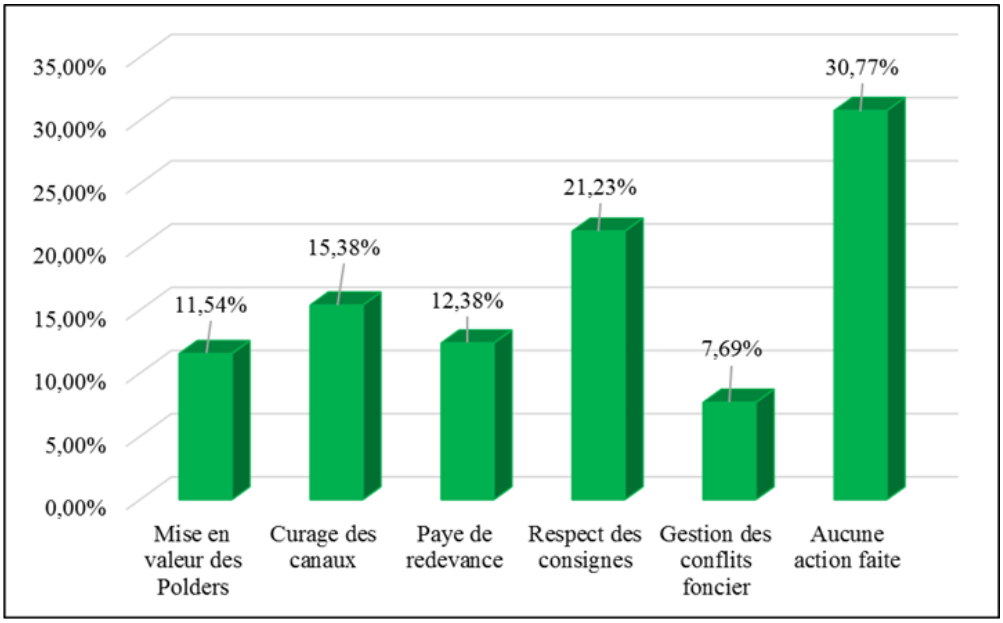

Source : Enquête de terrain, Août 2024

Figure 3 : Contribution des Organisations Paysannes

La figure 3 expose les activités que réalisent les organisations paysannes, détentrices des polders. En effet, 11,54 % seulement ont mis en valeur les polders et les autres ont témoigné qu'ils n'ont pas de polders à leurs dispositions. Cette déclaration traduit le non-aménagement par la SODELAC en dehors de celui des années de sa création. Aussi, 30,77 % ont déclaré n'avoir fait « aucune action ». Cette déclaration est spécifique à leurs contributions à la SODELAC, mais pas à leurs activités. Ce sont des nouveaux regroupements créés après les aménagements.

- **Contribution des partenaires**

Le développement de la population du lac Tchad et des exploitants des polders intéresse un bon nombre des bailleurs de fonds, des organisations non gouvernementales et des institutions internationales. C'est ainsi que les acteurs au développement comme l'UNICEF, le PNUD, la BAD, la FAO, l'IDA, le BID, l'USAID, le PAM et les ONG financent certaines activités de la SODELAC par le truchement des projets de développement. À titre d'exemple, le projet de réhabilitation du polder de Guéni, mis en œuvre en 1976, a aménagé 350 ha bruts dont 250 ha réhabilités en 1984, en usage jusqu'aujourd'hui ; le projet de relance et de développement de la région du Lac a aménagé 800 ha bruts des terres de Birim dont 712 ha étaient achevés en 1992. Le projet de développement de la Préfecture du Lac œuvrait de 2000 à 2005, isolait les bras du lac Tchad pour environ 9 polders, s'étalant sur 6 000 ha étaient aménagés. Ce projet a construit des puits villageois, des salles de classes, des centres de santé, 120 kilomètres de pistes rurales étaient aménagés. Le projet Mamdi, mis en place de 1998 à 2004,

avait aménagé 1800 ha bruts dont 1660 ha sont en usage. Selon le chef de service de formation et d'animation rurale de la SODELAC, ce projet Mamdi a apporté beaucoup de changements dans la vie de la population et ceci par la construction des digues pour désenclaver certaines localités, le changement de comportement pour fréquenter les écoles et les centres de santé. Les appuis conseils du projet Mamdi ont permis aux paysans de produire et les revenus tirés de cette production permettent à ces derniers de s'équiper matériellement. Ce projet a permis l'émancipation de la femme rurale (groupement et la prise des paroles en public).

- **Contribution des partenaires aux exploitants des polders**

Le désir de faire de la Province du Lac un bastion des productions agro-sylvo-pastorales n'anime pas seulement le pouvoir public qui avait mis sur pied la SODELAC, mais aussi pour la plupart des ONG et institutions privées. Ceux-ci élaborent des programmes et conçoivent des projets de développement pour les exécuter par le truchement des organisations paysannes. Ainsi, les bénéficiaires ont avoué avoir reçu des assistances matérielles et techniques de la part des donateurs (Tableau I).

Tableau I : Appuis des partenaires aux organisations paysannes

Donateurs	Types d'assistances	Action / objet	Remarque
PNSA	Matériels	Semence, motopompe, forage, carburant (20 litres deux fois)	Une seule fois depuis 8 ans.
CELIAF	Matériels	Porte-tout, pelle, arrosoir, Machette, motopompe	Une seule fois
CBLT	Matériels	Semence, intrant	Une seule fois
ADELAC	Technique	Formation	Plusieurs fois
ONG	Matériels	Petit ruminant, volaille, machine à coudre, machine à fabriquer le spaghetti.	Une seule fois

Source : Enquête de terrain, Août 2024

Il est vrai que les assistances des partenaires sont évoquées globalement et récapitulées dans le tableau 1, néanmoins il importe de voir de plus près, les proportions de ses assistances dans la figure 4.

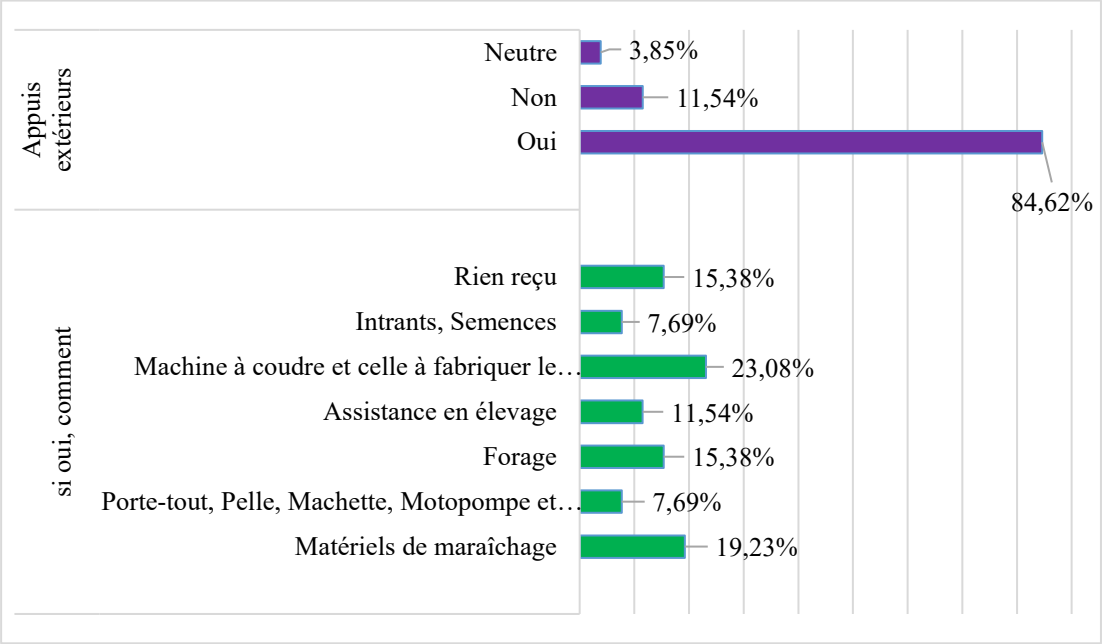

Source : Enquête de terrain, Août 2024

Figure 4 : Assistances extérieures aux exploitants des polders

Dans l'optique de renforcer les capacités des producteurs ruraux, les partenaires de la SODELAC ont assisté matériellement et techniquement les exploitants des polders. Ces actions charismatiques sont témoignées par 84,62 % des enquêtés. Au contraire, tout n'est pas rose, ainsi 11,5 % ont déclaré n'avoir rien reçu de la part des partenaires de la SODELAC. En scrutant la figure 4, toutes les assistances se cantonnent sur l'agriculture. Très peu d'actions pour le commerce et l'élevage. Le défi est à relever dans ce secteur.

2.3. Articulation des dynamiques et relations dans l'espace et dans le temps

2.3.1. Changement de revenus des exploitants des polders

La province du Lac, par essence, bastion de la production des céréales, des oléagineux, des protéagineux et des légumes sans perdre de vue les ressources halieutiques, bénéficie encore des appuis techniques et financiers des acteurs de développement sous l'égide de la SODELAC. Les producteurs ont exploité ces ressources sous les supervisions de la SODELAC, mais les revenus de chacun ne sont pas vraiment importants pour relancer valablement le développement de ces producteurs. Les difficultés d'ordre sécuritaire de la secte Boko Haram et les dérèglements climatiques impactent énormément sur le développement socioéconomique. C'est ainsi que l'ex-gouverneur de la Province du Lac, Adoum Amadou Forteye a initié un plan de sécurité et de développement pour la province. Ce plan consistait à renforcer les capacités des producteurs à produire massivement pour le changement de revenus. Là encore, l'amélioration des

conditions de vie de la population est toujours mitigée. Cette situation n'est pas abandonnée. Dans la même logique, un autre ex-gouverneur Mahamat Abali Salah, lors des sommets de Berlin et d'Oslo, a plaidé pour le développement du Lac Tchad ; d'où le financement des projets, à savoir PROLAC, ADELAC, RESILAC et DESILAC. Ceux-ci investissent dans l'agriculture et l'élevage, dans les infrastructures de base (santé et éducation) afin de restaurer l'ambition qu'avait nourrie le pouvoir public de faire du Lac Tchad, le grenier des Tchadiens. De tout ce qui précède, les revenus des producteurs ruraux ne sont toujours pas améliorés. À ce sujet, certaines langues donnent des raisons dans l'encadré 1 :

Encadré 1 : Malgré les appuis techniques de la SODELAC et de ses partenaires aux exploitants des polders, les constats sur les revenus sont stagnants. À vrai dire, les organisations paysannes ne veulent pas s'organiser pour travailler. Ils n'attendent que des appuis venus de l'extérieur. Lorsqu'ils sont avertis de la venue des agents de la SODELAC, c'est en ce moment qu'ils réagissent à certaines choses. Bref, il n'y a pas de la sincérité dans leurs activités. J'ajoute à haute et intelligible voix que les organisations paysannes dans la province du Lac ne sont pas déterminantes dans l'exécution des activités. Ce qui rend très aléatoire l'amélioration de leurs revenus.

Encadré 2 : Les producteurs des polders sont devenus tous des flemmards dès les premières heures de l'arrivée des ONG humanitaires pour les réfugiés et les retournés. Ils confondent les interventions de la SODELAC à celles des ONG qui donnent souvent gratuitement les choses. Certains d'entre eux refusent de prendre leur argent pour se soigner lorsqu'ils sont tombés malades. La plupart des jeunes s'accrochent aux facilités et aux stupéfiants en minimisant les activités génératrices de revenus. Ce qui est marrant, à travers le projet PRDRL, les paysans ont reçu du crédit agricole, mais aucun d'entre eux n'a investi loyalement la somme d'argent allouée. Ils ont utilisé dans des activités non génératrices de revenus. Face à ces genres de comportements, comment le producteur verra son revenu changé ? S'interroge-t-il.

Encadré 3 : Dans les années reculées où la SODELAC intervenait normalement, les revenus des exploitants des polders étaient meilleurs. Ce revenu leur a permis de réinvestir dans d'autres secteurs, mais actuellement, où la SODELAC intervient très difficilement, la vie des producteurs est assez précaire : l'insécurité alimentaire règne chaque année. De plus, certains acteurs de développement participent à l'enlisement des producteurs, car ils s'adonnent à une mauvaise reproduction des projets de la zone méridionale dans le Sahel, car ces deux zones n'ont pas les mêmes éléments climatiques et pédologiques, et les populations n'ont pas la même culture et les mêmes régimes alimentaires. Puisque, lorsqu'un producteur perd une activité culturelle, c'est une année de peine perdu et cela réduit plutôt ses revenus.

2-3-2- SODELAC et l'atteinte de ses objectifs

La question d'atteinte des objectifs de la SODELAC reste toujours complexe vu les interventions des enquêtés sur l'amélioration des revenus des exploitants des polders qui est stagnante. Selon le chef de Division de la vulgarisation et de la production, répondre positivement à cette question va de soi. Selon lui, il faut regarder minutieusement les réalisations et en trancher (tableau II).

Tableau II : Réalisation de la SODELAC depuis sa création jusqu'à ce jour

N°	Activités	Quantités
1	Polders et Ouadis aménagés	15 299 hectares
2	Pistes rurales aménagées	170 kilomètres
3	Accoucheuse rurale	100
4	Comité de gestion des infrastructures rurales	218
5	Foyer amélioré	1250
6	Semences certifiées	600 à 1200 kilogrammes par an
7	Palissade	7 566 mètres linéaires
8	Reboisement	870 000 plants
9	Encadrement annuel	135 850 exploitants

Source : Enquête de terrain, août 2024

Le tableau II met en exergue les réalisations de la SODELAC. En scrutant sa mission qui consiste à atteindre l'autosuffisance alimentaire et à développer la province du Lac, les points de vue sont divergés. Ainsi, à la question de savoir si la SODELAC atteindrait ses objectifs, on se réfère à la figure 5 qui retrace les points de vue des enquêtés bénéficiaires.

Source : Enquête de terrain, Août 2024

Figure 5 : Points de vue des enquêtés sur l'atteinte des objectifs de la SODELAC

En regardant la figure 5, on se rend compte que la SODELAC doit adopter d'autres stratégies d'intervention et d'accompagnement pour que ses objectifs soient atteints puisque 42,96 % des enquêtés ont déclaré sèchement que les objectifs de la SODELAC ne sont pas atteints. Ce qui obnubile l'esprit, ce sont les 19,09 % des enquêtés qui se sont déclarés neutres par rapport aux atteintes des objectifs de la SODELAC. Pour eux, la société intervient en accompagnant les producteurs, mais leurs situations socioéconomiques ne sont pas améliorées, donc il est difficile de se déterminer. Au regard de ce qui précède, il importe de savoir si les relations entre les exploitants des polders et la SODELAC seraient au beau fixe.

2.2.3. Relations dans l'espace et dans le temps

La réussite d'un projet de développement nécessite de la concertation, de l'écoute, de la prise en considération de l'opinion de l'autre, de la prise de décision commune. Pour le cas de la SODELAC avec ses partenaires financiers et producteurs, les relations sont marquées par de nombreuses asymétries. En effet, dans les moments dont cette société baguait normalement à ses occupations, il y avait de très bonnes collaborations. Mais actuellement, où elle est incapable de répondre aux besoins des exploitants des polders, la relation n'est pas au beau fixe. À ce propos, les constats se diffèrent par rapport aux interventions des enquêtés recueillies dans l'encadré 2.

Encadré 1 : Personne ressource : « Pour le dynamisme entre la SODELAC et les exploitants des Polders, tout est à refaire ». La relation est morose. Cette relation serait parfaite si et seulement si la SODELAC répondrait valablement comme par le passé aux besoins de la population locale. Certains confondent les interventions des ONG humanitaires à celles de la SODELAC en pensant que la SODELAC devrait donner gratuitement les choses sans en contrepartie prendre les redevances. La raison de cette relation glaciale réside dans le manque d'intervention rigoureuse de l'État en rescousse à la SODELAC.

Encadré 2 : Haut cadre de la SODELAC : « Les relations entre les organisations paysannes, les techniciens de terrain et les autorités administratives et coutumières sont parfaites, car les chefs coutumiers, par exemple, en accord avec les comités de gestion des polders, règlent les conflits fonciers ; les organisations ayant des parcelles payent régulièrement les redevances. » Toutefois, les asymétries n'en manquent pas.

Hormis ces constats, les organisations paysannes expriment aussi leurs consentements dans la figure 6 :

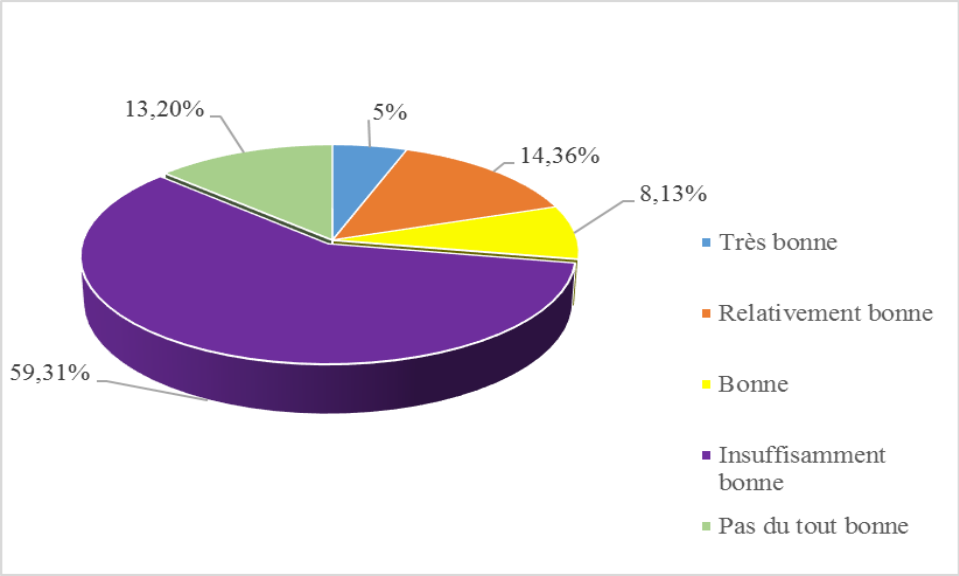

Source : Enquête de terrain, Août 2024

Figure 6 : Point de vue des Organisations Paysannes sur les relations entre les acteurs intervenant dans les polders

Les différents points de vue récapitulés dans la figure 6 sont le reflet des appréciations des bénéficiaires sur les appuis de la SODELAC. Ils se sont exprimés par rapport à leurs vécus et à leurs collaborations avec la SODELAC. En effet, il importe de dire que, excepté les constats de ces organisations paysannes, la plupart confirment qu'actuellement il existe un faible dynamisme entre les acteurs de développement. Dans le même sillage, 59,3 % des organisations paysannes déclarent que les liens qui les unissent à la SODELAC sont insuffisamment bons. Ce qui fait peur, c'est que 13,20 % disent qu'il n'y a « pas du tout de bonnes relations ». La raison évoquée par ces derniers est que la SODELAC est incapable d'aménager les nouveaux polders, de réaménager les anciens polders (Planche 1) et/ou de retirer les eaux de leurs champs de maïs qui sont engloutis (Planche 2). Cet état de fait dure depuis environ cinq ans déjà.

Source : ADOUM F. A., vues prises le 24 août 2024

Planche 1 : Champ de maïs englouti par l'eau

Source : ADOUM F. A., vues prises le 30 août 2024.

Planche 2 : Polder salinisé abandonné

Les images de la planche 1 et 2 traduisent une des raisons de la défaillance de la SODELAC. En effet, à l'ère du changement climatique, les phénomènes comme l'inondation, la sécheresse peuvent surgir, mais dans certaines mesures, si l'homme était doté des outils et matériels adéquats, il pourrait amortir le choc. C'est ce qui n'est pas le cas de la part de la SODELAC, et finalement, les eaux ont englouti presque tous les champs de maïs. Le phénomène d'engloutissement des champs par les eaux est en train de devenir un fait ordinaire, car cela s'observe régulièrement, il y a déjà cinq ans.

2.4. Insertion de la population locale dans les circuits économiques

Étant donné que la mission de la SODELAC est de développer la Province du Lac, on se rend compte que la société trébuche dans l'aboutissement tangible de sa mission. Hormis ses appuis techniques dans le secteur de l'agriculture, la SODELAC n'a pas spécifiquement un secteur d'activité pouvant aider les exploitants des polders à s'insérer véritablement dans la vie économique, gage d'amélioration des conditions et de la qualité de vie. L'insuffisance des parcelles fait que les ménages ne font que la culture de subsistances. De manière générale,

pour qu'un paysan se lance dans le circuit économique, il faudrait qu'il détienne plus de dizaine d'hectares de terres cultivables et possède une somme d'argent conséquente pour financer la main-d'œuvre. Malheureusement, les exploitants des polders concertés disent n'avoir qu'un et/ou demi-hectare de terres cultivables. Dans ce cadre, quelle stratégie le paysan peut-il adopter afin de booster son économie ?

Selon le chef de Division de la vulgarisation et de la production, la SODELAC procède, chaque année, à la campagne de sensibilisation des exploitants des polders pour pérenniser les acquis, pour être capable de prendre en main la destinée de leurs activités. Ce qui est vraiment important pour l'insertion économique personnelle, c'est plutôt l'encadrement de la population locale. Pour étayer ce qui suit, au début de la saison pluvieuse 2024, la SODELAC a organisé une visite d'échange dans la Province du Mandoul pour s'imprégner des savoir-faire des associations, des coopératives et de la plateforme. Faisant partie de cette visite, un responsable par polders (8), 13 producteurs agricoles, 13 femmes des organisations féminines et 8 faîtières. Les connaissances acquises leur permettront de diversifier leurs activités afin de rehausser leurs revenus.

2.5. Développement local mitigé et contraintes des acteurs

2.5.1. Développement local actuel mitigé

Le développement désigne l'ensemble des transformations techniques, sociales, territoriales, démographiques et culturelles accompagnant la croissance de la production tout en traduisant l'aspect structurel et qualitatif de la croissance et peut être associé à l'idée de progrès économique et social. Ainsi, la mission assignée depuis 1967 à la SODELAC ne fait pas vraiment preuve de déclenchement économique de la Province (Figure 7).

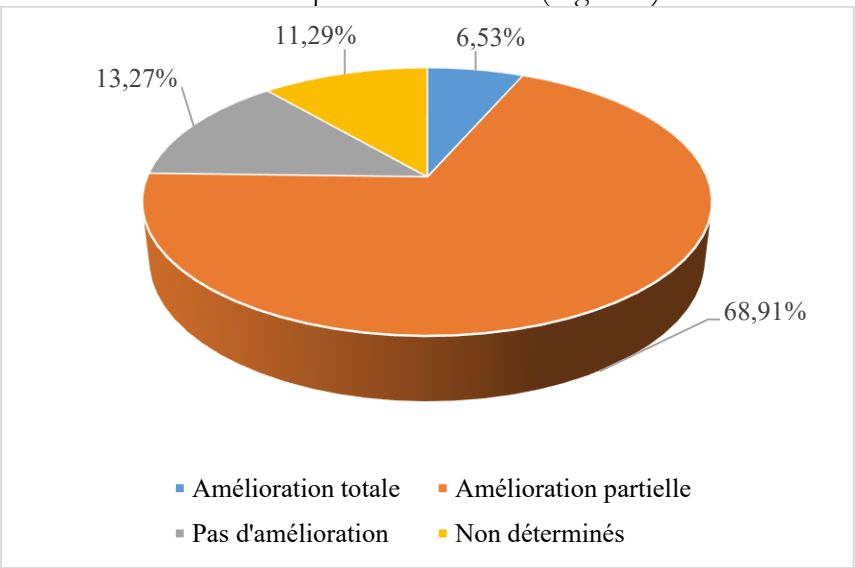

Source : Enquête de terrain, août 2024

Figure 7 : Amélioration des conditions de vie de la population locale

Il ressort de la figure 7 que 65 % des enquêtés ont déclaré que les conditions de vie de la population citadine et rurale ne sont pas améliorées par suite du faible taux de revenus agricoles et commerciaux. Parlant de revenus agricoles, l'insuffisance de la possession des polders, le commencement tardif de la pluie, les inondations, la salinité des sols, etc. ont rendu très aléatoire le bon rendement. En abordant le circuit commercial, le gros problème est le mauvais état des voies de communication permettant l'écoulement des produits vers les marchés locaux, vers les provinces voisines, voire vers N'Djaména.

La Province du Lac, considérée comme une zone propice à la production agricole, susceptible de nourrir les Tchadiens et de mettre l'excédent sur les marchés internationaux, n'a malheureusement pas une banque agricole qui peut donner des crédits agricoles et commerciaux aux producteurs ruraux. Fréquemment, pour financer leurs activités agricoles, les paysans se rapprochent des usuriers pour prendre des crédits contre un taux d'intérêt exorbitant. Cet état de fait est témoigné par une personne ressource dans l'encadré 3 :

> L'absence de la banque agricole dans la Province du Lac est une faute très grave. Les paysans prennent fréquemment de l'argent avec les commerçants pour financer les labours. Souvent, ils prennent 15 000 F CFA pour la valeur d'un sac de maïs à la récolte. Si, par malheur, et que le champ serait englouti par l'eau, l'usurier reportera la dette pour l'année agricole prochaine, mais en gardant l'actuel prix d'achat d'un sac sur le marché pour la valeur des sacs à prendre l'année agricole prochaine. Par exemple, en ce mois de septembre dont le prix d'un sac de maïs est sur le marché à 50.000 f, l'actuel débiteur insolvable payera 5 sacs au lieu d'un sac. Et si cela perdurait, l'usurier réclamerait carrément la parcelle.

2.6. Contraintes des acteurs intervenant dans le Lac

2.6.1. SODELAC

Le réel problème de développement des exploitants des polders réside dans l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières. Ainsi, la SODELAC, actrice principale, mandatée pour la mise en valeur des activités pour l'épanouissement de la population, est limitée. À cet effet, elle est incapable d'aménager des nouvelles parcelles à exploiter, de réaménager les anciennes parcelles détruites, soit par la salinisation, soit par les inondations, d'irriguer normalement les champs pendant les périodes de contre saison, d'empêcher l'ensablement du canal de Birim (Planche A), de retirer les eaux dans les champs inondés, de réparer le dysfonctionnement des tuyaux d'évacuation des eaux de drain de Sawa (Planche B), de curer les canaux bouchés par les herbes empêchant les ruissellements dans les champs, d'apporter d'autres Poly Vinyle Chlorite (tuyaux) pour renforcer ceux qui sont détruits, d'aider les paysans à mener des activités commerciales pour se prendre en charge pendant les périodes de soudure, d'encadrer les jeunes dans les innovations des pêches modernes pour qu'ils ne s'accrochent pas aux stupéfiants et/ou rejoindre les Boko Haram, de former les jeunes dans les conductions et les réparations des moyens roulants et les objets.

A : Ensablement du canal de Birim

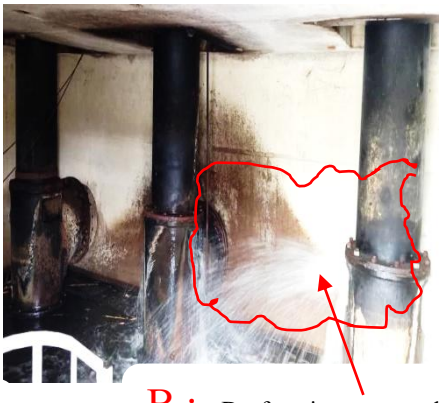

B : Dysfonctionnement des tuyaux d'évacuation des eaux de drain de Sawa

Source : ût 2024.

Planche 3 : Dysfonctionnement des installations de la SODELAC

2.6.2. Contraintes des exploitants des polders

À l'instar des autres producteurs agricoles du Tchad, ceux de la Province du Lac se sont toujours peinés à produire. Cela rend leurs rendements aléatoires ; d'où l'installation de l'insécurité alimentaire et de la pérennisation de la pauvreté. Les causes sont diversifiées. Il s'agit des faibles revenus financiers à la base, de la pérennisation des aléas climatiques, de la large détention des outils et matériels rudimentaires de production, de la cherté des intrants et des produits phytosanitaires, du manque des échanges techniques avec l'extérieur, de la faible scolarisation des adultes, de la volonté de tout recevoir de la part des ONG, du non-respect des consignes des conseillers agricoles par certains, du manque d'innovation de diversification culturelle, surtout la culture résiliente face aux dérèglements climatiques.

2.7. Attentes des acteurs et exploitants des polders

2.7.1. Attentes de la SODELAC

Pour se reconstituer et se relancer très activement dans ses activités, la SODELAC a besoin de la part du pouvoir public, d'éviter les nominations politiques à des postes techniques, d'intégrer les agronomes et de les affecter à la SODELAC, de doter la société des outils et matériels adéquats pour les terrassements, les curages, d'améliorer le taux de décaissement du budget. Dans le même sillage, elle demande à ses partenaires producteurs ruraux de s'organiser en coopérative car, dans cette organisation, il n'y a pas de paresseux, de redoubler d'effort et de valoriser l'agriculture, l'élevage et la pêche et si possible, de prendre des terres arables mises en location dans les autres villages pour les exploiter. Il y a lieu aussi de partager les techniques culturelles et les valoriser, de partager les informations et les relayer jusqu'à la base puis d'ôter de la tête, l'idée de la gratuité.

2.7.2. Attentes des exploitants des polders

Dans la même veine d'idées, les exploitants des polders sollicite le secours des acteurs œuvrant pour le développement du Lac Tchad de porter une attention particulière à la jeunesse tout en renforçant sa capacité technique et matérielle ; de créer des écoles professionnelles et/ou des institutions universitaires en rapport avec les ressources du milieu, de donner des bourses d'excellence aux jeunes pour réaliser leur rêve entrepreneurial, de créer un site au nom de la SODELAC pour vanter les mérites de la province afin d'attirer les investisseurs, d'élaborer les projets innovants et les présenter aux bailleurs de fonds, d'améliorer les pistes rurales pour permettre l'écoulement des produits sur les marchés, de faire des dons et/ou subventionner le prix d'achat des tricycles, de construire des magasins de stockage pour chaque groupement , de mécaniser l'agriculture et la pêche, d'aménager les nouveaux polders et les distribuer aux jeunes, d'installer des châteaux solaires pour irriguer les champs, d'accorder des microcrédits par l'approche de warrantage, de financer les activités artisanales s'il y a des assistances matérielles et financiers. Il faudrait aussi éviter de confier la gestion aux autorités administratives car ils ne donnent qu'à leurs groupements fictifs au détriment de ceux qui œuvrent activement. Dans ces cas de figure, il est important de faire une vraie politique d'insertion économique.

3. Discussion

À l'instar des autres sociétés publiques, la SODELAC, par ailleurs, une société mandatée pour mettre en valeur les richesses terriennes du Lac, est, en ce moment, confrontée à de multiples contraintes l'empêchant d'assurer correctement sa mission. Dans cet état de fait, on ne peut, non plus, parler de la durabilité de ses programmes et ses réalisations susceptibles de lutter contre la pauvreté dans le Lac. Ce constat est analogue à celui évoqué par les experts dans le rapport de PRDRL que la durabilité du programme de relance du développement de la région du Lac n'est pas assurée en raison de la non-préparation des paysans à la prise en charge des activités de mise en valeur des parcelles qui leur sont attribuées ; de l'incapacité de la SODELAC à faire renouveler son matériel et à assurer un drainage suffisant qui permet de rabattre le niveau de la nappe et éviter la salinisation des sols ; et de l'insuffisance dans la maîtrise des problèmes de salinité qui affectent les rendements et, par conséquent, le revenu des paysans (PRDRL, 2000 , p. 8). Il convient de dire que les difficultés rencontrées par la SODELAC étaient senties dans les années 70. C'est ainsi que Bouquet relève que la SODELAC ne peut jamais collecter plus de 1300 tonnes par an, atteignant même le chiffre ridicule de 150 tonnes en 1974 (Bouquet C., 1987, p.7). Au regard de ce constat, pour renforcer ses tâches, les acteurs de développement lui viennent en aide en apportant leurs contributions multiformes. En évoquant les acteurs de développement Bernoux définit l'acteur comme une personne, un groupe d'individus, une organisation ou une institution, avec un ou plusieurs porte-parole (Bernoux P., 2001, p. 6). Pour rappel, dans le rapport de

l'Agenda 21 (1992), les Nations unies ont identifié neuf acteurs de développement qui sont les organisations non gouvernementales, les salariés et syndicats, les collectivités territoriales, les entreprises et industries, les communautés scientifiques et techniques, les enfants et les jeunes, les paysans, les peuples et communautés autochtones. Pour la SODELAC, les acteurs qui l'assistent dans sa mission sont les partenaires techniques et financiers, les organisations paysannes. En lien avec les acteurs de la SODELAC, Djasra et al, ont constaté que dans le Mandoul Oriental, on constate qu'il existe trois types de tâches que chacun des acteurs exécutent : d'abord, les bailleurs de fonds financent les activités par le truchement des ONG ; ensuite, les ONG font dans l'exécution, la supervision des activités ; enfin, les bénéficiaires réalisent les activités. Conformément à leur cahier de charge, ces acteurs de développement travaillent dans divers domaines notamment l'assainissement, l'éducation, la santé, la défense des droits de l'homme, l'agriculture, les activités génératrices de revenus (Djasra E. *et al.*2022, p.208). Ces derniers mettent en valeur les 15 299 hectares aménagés par la SODELAC.

Parlant des terres agricoles, la région du lac Tchad occupe une place de choix dans la stratégie de développement du pays. Elle possède 90 000 ha de terres aménageables constituées des sols alluviaux récupérés sur le lac par assèchement de ses bras (PRDRL, 2000, p. 20). Vu cette superficie de 90 000 ha cultivables et que la SODELAC n'aménage que 15 299 ha, il est vrai que cette société n'a pas suffisamment œuvré pour assurer l'autosuffisance alimentaire et développer la Province du Lac.

Néanmoins, grâce aux appuis des acteurs de développement, la SODELAC franchit certaines limites des barrières. Toutefois, il existe un certain dysfonctionnement entre la direction à N'Djamena et les services techniques à Bol. Ainsi, les engins sont immobilisés sur de longues périodes faute de pièces de rechange qui devraient être fournies par les services généraux. Cette immobilisation avait pour conséquence le retard dans l'exécution des travaux en régie et le labour, le non-respect du calendrier culturel et la baisse de production (PRDRL, 2000, p.27).

Conclusion

L'aménagement des terres cultivables dans la Province du Lac pour la production agricole est une politique mise en place par l'administration coloniale au moment où le Tchad faisait partie de l'Afrique équatoriale française.

Au demeurant, il faut reconnaître qu'atteindre l'autosuffisance alimentaire et faire intégrer la Province du Lac dans la sphère économique nationale et internationale n'est pas seulement l'affaire de la SODELAC ni celle de ses partenaires. Plusieurs stratégies et forces doivent se converger puisque la rénovation des politiques publiques ne dépend pas cependant des seuls agriculteurs. Elle suppose notamment la modification de la conception générale des politiques, le renouvellement des conditions d'élaboration des politiques agricoles et de développement rural. Concrètement, cette société d'obédience agricole a fait des

interventions dans la vulgarisation agricole en formant et en encadrant les producteurs ruraux, de la production des semences améliorées et de la création d'un centre de sauvetage de bœuf Kouri.

Bibliographie

Amadou ADOUM FORTEYE, 2020, *Économie agricole en contexte de crises dans la province du Lac (Tchad) de 2015 à 2020 : état de lieux et enjeux pour le développement local*, Thèse de Doctorat Ph/D, Université de N'Gaoundéré, Cameroun, 414 p.

ANNA Christina Bazile, Jérôme ENJALBERT, Mathilde MARY et Benjamin VENNAT, 2020, *Rôles et place des sociétés d'aménagement dans le développement de l'irrigation en Afrique de l'Ouest*, Diagnostic institutionnel spécifique de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), 15 p.

BERNOUX Philippe. 2000, Les apports de la sociologie des organisations, In : *L'analyse des systèmes d'acteurs. Diagnostics de territoires*, Cahier n° 1, http//www.certu.fr. 101 p.

BOUQUET Christian. 1987, Les malentendus de l'Opération Polders au Tchad. In: *Cahiers d'outre-mer*. N° 159 - 40e année, Juillet-septembre 1987. pp. 295-301.

CBLT, Cirad, FFEM, IRD, 2014, *Le développement du lac Tchad, Situation actuelle et futurs possibles*, Collection expertise collégiale, Marseille, France, 855 p.

DJASRA Edmond, BOUYO KWIN Narem Jim et TCHÉKOTÉ Hervé. 2022, Appuis des organisations non gouvernementales aux organisations paysannes dans la lutte contre la pauvreté dans le département du Mandoul oriental (Tchad). In : *Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement* (J_GRAD) ISSN : 1840-9962. *N o002, décembre 2022 Volume 3*. Pp. 204-218.

Loi n° 035/PR/2016 du 31 décembre 2016, portant création d'une Agence Nationale d'Appui au Développement Rural. Et Décret N° 1421/PR/MPIEA/2018 du 09 Juillet 2018 portant organisation et fonctionnement de l'ANADER.

Rapport d'achèvement Programme de Relance du Développement de la Région du Lac/ République du Tchad (PRDRL). Janvier 2000, 54 p.

Rapport final du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad (PROLAC) du Niger. Février 2019, 112 p.

Rapport de l'Agenda 21 de Rio, 1992, United Nations Conference on Environment & Development Rio de Janerio, Brazil, 3 to 14 June 1992